



Tarbes, le 18 NOV. 2021

DIRECTION DEVELOPPEMENT LOCAL
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE
LA SOLIDARITE TERRITORIALE
Service Environnement Aménagement
Affaire suivie par : Michel CASTEX
Tél. : 05.62.56.78.35
michel.castex@ha-py.fr

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées
Service de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques
Place Charles de Gaulle
CS 61350
65013 TARBES Cedex 9

Objet : Avis sur le projet de PPR concernant 8 communes
situées dans la vallée du Bastan

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 8 septembre 2021, vous avez sollicité l'avis du Département des Hautes-Pyrénées sur le projet de plan de prévention des risques concernant 8 communes situées dans la vallée du Bastan : Barèges, Betpouey, Esquièze-Sère, Esterre, Luz-Saint-Sauveur, Sassis, Sers et Viey.

Concernant les problématiques routières, il y a lieu de constater que les routes départementales et leurs annexes, situées sur le territoire des 8 communes susmentionnées, sont concernées par des risques naturels avec des aléas forts.

Les actions ultérieures de protection des biens et des personnes devront donc être traitées au cas par cas par les autorités compétentes, que nos services accompagneront, au titre de la compétence du Département en matière de gestion du Domaine Public Routier Départemental ainsi qu'au titre de ses pouvoirs de police de circulation et de conservation.

Concernant les problématiques liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, il y a lieu de formuler les remarques suivantes :

La mutualisation de l'ensemble des risques (avalanches normales et exceptionnelles, chute de blocs et mouvements de terrain, crues torrentielles) au sein du projet de PPR soumis permet d'appréhender le fonctionnement d'une zone donnée en termes de phénomènes dangereux et de gérer à moyen terme l'aménagement de ce secteur.

Cependant, cette approche privilégie la manière de se protéger contre ces phénomènes à partir d'une meilleure connaissance des aléas, au détriment de la notion de prévention.

... / ...

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Ces phénomènes ont en effet une cause commune, la gestion des bassins versants, et en particulier celle des bassins versants souvent très boisés et sans entretien du fait de leur caractère peu mécanisable.

L'extension de la forêt est donc un constat évident sur ces bassins versants.

Lors des crues, de nombreux embâcles et un volume important de bois flotté transporté par les cours d'eau peuvent être constatés, générant localement des risques accrus de dégâts.

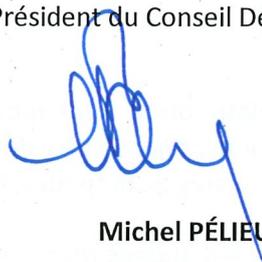
Des études sur l'extension des boisements ont été engagées par l'ONF sur certains secteurs, en mobilisant notamment de nouvelles technologies comme les drones ou le Lidar.

Toutefois, les connaissances acquises sur l'état actuel d'encombrement de certains talwegs, boisés au cours des 50 dernières années, restent trop limitées pour évaluer ce risque et mériteraient d'être amplifiées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU